



Etiquetage nutritionnel : Check-list de vérification

Comment vérifier la conformité de son étiquetage nutritionnel ?

Ce tableau pourra vous servir de base pour contrôler et vérifier l'étiquetage nutritionnel de vos produits, avant de valider un BAT ou d'imprimer une étiquette.

	Critères à vérifier (Article ou annexe du Rt 1169-2011 concerné ou autre référence)	Conforme/ NC
1	Déclaration des nutriments : 7 éléments obligatoires (Article 30)	
2	Expression des valeurs : 100 g obligatoire (Article 32)	
3	Ordre de déclaration des nutriments (Annexe XV)	
4	Unités de chaque élément (Annexe XV)	
5	Format : Tableau avec alignement des chiffres (Article 34)	
6	Utilisation des règles d'arrondis CE (Guide Tolérances CE)	
7	Calcul de l'énergie à partir des valeurs arrondies + Arrondir l'énergie (recommandation Nutractiv)	
8	Lisibilité des informations : corps de caractère > 1,2 mm (Article 13)	
9	Indication de nutriments facultatifs : AGMI, AGPI, polyols, amidon, fibres, vitamines et minéraux (Article 30.2)	
10	Indication d'affichage supplémentaire facultatif : par portion, % apports de référence	
10a	Si indication des informations nutritionnelles par portion ou unité de consommation : - portion ou unité de consommation quantifiée dans l'en-tête de colonne du tableau nutritionnel - le nombre de portions ou d'unités de consommation contenues dans l'emballage est indiqué sur le pack (Article 33.1)	
10b	Si les % d'apports de référence sont mentionnés : - mention « Apport de référence pour un adulte-type (8 400kJ/ 2 000 kcal) » est indiquée (Article 32.5)	
11	Si mention de teneurs en vitamines et minéraux : - les teneurs sont supérieures à la quantité significative fixée (Annexe XIII) - les teneurs sont déclarées pour 100 g et en % des VNR* pour 100 g (Article 32.3) - les teneurs peuvent être déclarées par portion avec indication des % de VNR/portion *VNR = Valeurs Nutritionnelles de Référence	
12	Répétitions dans le champ visuel principal (voir la fiche spécifique)	

